

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Compte rendu sommaire - Séance du 28 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, mardi vingt-huit janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Rachel BOBEE, Cédric CAHU, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Julie PHILIPPE, Céline RICHARD, Serge GUILLOTIN, Nadège LEROSIER.

Procurations : Valérie VICTOIRE à Céline RICHARD
Francis DOREY à Nadège LEROSIER
Hubert FOLLIOU à Sophie DROUAIRE

Absents : Olivier CHARMARTY - Nathalie GUILBERT

Secrétaire de séance : Cédric CAHU

Date de convocation : 21/01/2020.

-1- CHEQUE DE REMBOURSEMENT GROUPAMA

Mme le Maire présente un chèque de remboursement reçu de GROUPAMA ASSURANCES :
Un remboursement de police d'assurance (tracteur tondeuse Iseki) pour un montant de 186.44 EUR.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le chèque présenté et charge Mme le Maire de procéder à son encaissement.

-2- CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2020

Mme le Maire présente le contrat KODEN / DESK BASSE NORMANDIE qui est une prolongation de garantie du contrat n° 14106175 (solution n°2) pour une durée ferme et non reconductible de 6 mois soit jusqu'au 30/06/2020.

A l'unanimité, le conseil municipal
-1- accepte les termes du contrat présenté.
-2- autorise Mme le Maire à le signer.

-3- CONTRAT MAINTENANCE SITE INTERNET 2020

Mme le Maire présente un devis n° PR2001-0084 de l'entreprise RESIAW – 27500 CAMPIGNY pour la maintenance du site internet de la commune du 01/01/2020 au 31/12/2020 pour un montant de 210 EUR HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-1- accepte le devis présenté.

-2- autorise Mme le Maire à le signer.

-4- APPEL A PROJET CONFERENCE DES FINANCEURS 2020

PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

L'appel à projets est à remettre pour le 31/01/2020.

Public concerné : personnes de plus de 60 ans ou retraités habitant Sommervieu et les communes environnantes.

Contexte :

Le pourcentage d'habitants de plus de 60 ans augmente chaque année au sein de nos communes. Une partie de ces habitants sont seuls voire très isolés. La loi d'adaptation de la société au vieillissement institue dans chaque département une conférence des financeurs. Elle a pour objectif de coordonner les financements, émanant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus autour d'une stratégie commune. Présidée par le Département, elle réunit l'Agence régionale de santé (ARS), les caisses de retraite (Carsat, MSA, SSI) et les complémentaires (Agirc Arrco), l'Anah, la Mutualité Française, la CPAM, la CNRACL et les représentants de collectivités territoriales.

Conscients de la nécessité de maintenir un lien social et de prévenir la perte d'autonomie, la Conférence des Financeurs un programme coordonné de financement 2020. Dans ce cadre, un appel à projets pour le développement d'actions pour la prévention de la perte d'autonomie est mis en place pour 2020.

2019

- *Sophrologie/réflexologie* avec Maria-Ilena GOMES. Deux séances de sophrologie ont été proposées (suivant l'expérience des participants) et un atelier de réflexologie avec nouveauté cette 2019 : des séances dédiées au sommeil, à la nutrition ou à la santé seront intégrées.

Durée : 20 semaines

20 ateliers de relaxation ludique

20 séances de sophrologie débutants

20 séances de sophrologie initiés

7 séances de sophrologie palmaire et ateliers à thèmes.

- *Informatique* avec Jennyfer Fontaine, étudiante en informatique à SUPINFO International University à Caen. Jennyfer proposera également deux groupes d'une heure le samedi matin (groupes de niveau), l'idéal étant de travailler avec un petit nombre de participants disposant de leur propre matériel.

Durée : 13 semaines x 2 (avril-juillet 2019 / novembre 2019- décembre 2019).

Lieu : mairie de Sommervieu

Les ateliers ont été proposés à Sommervieu (public ciblé), Esquay, Ryes, Vienne, Vaux sur Aure et Magny.

Chaque commune est chargée de la communication. Les inscriptions ont été réalisées en mairie de Sommervieu.

Le mode de gestion

La Commune a porté le projet.

2020

La commune de Sommervieu (le CCAS ayant été dissous fin 2018) souhaite renouveler sa participation à l'appel à projets pour 2020. Comme le souhaite le département du Calvados, les ateliers seront proposés aux habitants des communes environnantes, sans aucun engagement financier (les communes se chargeront de la communication auprès de leur population).

Un projet sera proposé en 2020 :

Projet Informatique avec Jennyfer Fontaine, étudiante en informatique à SUPINFO International University à Caen. Jennyfer proposera trois groupes d'une heure le samedi matin (groupes de niveau : débutants 1 et 2 ; perfectionnement), l'idéal étant de travailler avec un petit nombre de participants disposant de leur propre matériel.

Durée : 13 semaines x 3 (avril-juillet 2020 / octobre 2020 – janvier 2021).

Lieu(x) : mairie de Sommervieu – 14, rue de l'église.

Gestion financière : La participation des habitants et des communes concernées doit couvrir le reste à charge, puisque nous espérons un engagement de la conférence des financeurs à hauteur de 54%.

Dépense

Coût : (emploi vacataire) 1950 € (salaire brut) + 791€ (charges patronales) soit 2741€

Recettes

Demande de subvention CFPPA : 1481€

Participation individuelle 20€ par atelier (en comptant 7 personnes par atelier) soit 840 €

Participation des communes : 10 € par habitant concerné soit 420 €

Les ateliers seront proposés à Sommervieu (public ciblé), Esquay, Ryes, Vienne, Vaux sur Aure et Magny. Chaque commune est chargée de la communication. Les inscriptions seront réalisées en mairie de Sommervieu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté ci-dessus,
- Approuve le plan de financement,
- Fixe le montant de la participation de 20 EUR par personne et par atelier pour le projet informatique.
- Charge Mme le Maire de :
 - o Candidater à l'appel à projet départemental,
 - o Signer la convention avec le Conseil Départemental du Calvados,
 - o Signer la demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados,

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2020
-5- LOTISSEMENT LES POMMIERS – RETROCESSION

ACTE DE RETROCESSION A LA COMMUNE
INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Les parties communes (voiries et ses annexes, espaces verts, espaces communs) consiste en une parcelle cadastrée section AB248 d'une contenance totale de 2885 m².

Le classement en voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation existantes qui restent identiques.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer cette parcelle dans le domaine privé de la commune par acte notarié à titre gratuit pour la Commune (Frais à la charge des copropriétaires qui doivent renoncer à tous leurs droits sur ce bien) puis de la classer dans le domaine public communal par délibération (le classement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, l'enquête publique n'est pas nécessaire. Article L. 141-3 du Code de la voirie routière).

Le Conseil Municipal,

Vu les rapports relatifs aux travaux de finition du lotissement,

Considérant la fin des travaux du lotissement,

Considérant que les copropriétaires renoncent à leurs droits sur les équipements communs,

Considérant que les voies sont situées dans un secteur urbanisé de la commune,

Considérant que cette opération de classement dans le domaine public communal ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, l'enquête publique n'est pas nécessaire en vertu de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- **Sous réserve de la délibération favorable de Bayeux Intercom sur la conformité technique des réseaux eau potable, eaux usées et défense incendie et la reprise en gestion par la communauté de commune.**
- d'intégrer dans le domaine privé communal, les voies et leurs annexes, les espaces verts et les réseaux du lotissement Les Pommiers.
- de prononcer le classement de la parcelle cadastrée section AB248 dans le domaine public communal qui sera effectif après la signature de l'acte notarié.
- d'autoriser le Maire à signer les actes et documents relatifs à la rétrocession des installations concernées, et notamment l'acte notarié à venir.
- Dit que les frais d'acte seront intégralement à la charge des copropriétaires demandeurs de la rétrocession des parties communes dans le domaine public.
- Dit que, conformément à ses statuts, la CDC Bayeux Intercom sera associée à cet acte notarié au titre de ses compétences en tant que gestionnaire des ouvrages d'assainissement des eaux usées, de distribution d'eau potable et de défense incendie.

-6- QUESTIONS DIVERSES.

Divers sujets abordés : point sur le PLUI, parcelle de l'ancien hangar entre la mairie et le lotissement Les Pommiers.

Affiché le 31/01/2020.

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire, Mélanie LEPOULTIER